

Une pareille profession de foi devait singulièrement mécontenter les esprits avancés. L'irritation fut à son comble lorsque le n° 6, du 17 septembre, parut ; il commençait ainsi :

Les clubs sont-ils dangereux dans le moment actuel ? Oui, tels qu'ils existent. Les circonstances ne sont plus les mêmes. La révolution est faite ; il ne s'agit plus que de la consolider. La constitution est achevée ; il faut l'établir. Calmer les esprits, faire régner les lois, ramener la paix et le bon ordre, voilà l'unique but auquel doivent tendre désormais tous les bons citoyens.

Cette morale était trop arriérée pour être acceptée. Le numéro fut brûlé solennellement le 20 septembre au club central.

Ce journal, rédigé avec talent, mais avec modération, était soutenu par les membres de la société dite du *Concert*. Ses principaux collaborateurs étaient Charles Caillat, Goudard, Perisse, Coudere, Villard. Le rédacteur en chef était Antoine-Athanase Royer-Collard, qui suivait la ligne de l'abbé Royou, rédacteur de l'*Ami du Roi*. On sait que Royer-Collard fut plus tard médecin en chef de la maison d'aliénés de Charenton, et professeur de médecine légale à la Faculté de Paris. Le ton calme du *Surveillant* contrastait avec les violences du journal de Laussel, qui s'écriait :

Un espèce d'aristocruche, nommé Royer, oratorien, digne pendant de l'abbé Royou, après s'être distingué dans les farces convulsionnaires, a voulu aussi se distinguer dans les farces contre-révolutionnaires qui ne sont pas exemptes de convulsions ; il s'est établi rédacteur du *Surveillant*, payé par dix-huit membres du Concert.... Royer-Royou, croassez tant qu'il vous plaira, harcelez-moi par vos cris importuns... (*Journal de Lyon*, n° 90, 26 octobre 1791).

Et plus loin) :

.... Portez votre encens à ce lâche *Surveillant*, ce perfide *Sinon*, notre accusateur et notre persécuteur. L'indigne calomniateur insulte la municipalité..
.... Royer-Royou et sa clique ministérielle, comme de nouveaux cyclopes, cherchent à vous attirer dans leur antre sauvage pour mieux vous dévorer à belles dents ; dignes suppôts de l'aristocratie, leurs mains avares reçoivent de vos tyrans le salaire que l'on donnoit autrefois à l'exécuteur des hautes œuvres....

(Signé Carrier, *Journal de Lyon*, n° 106, 2 décembre 1791).

Le 29 février 1792, le *Surveillant* ayant annoncé quelques changements dans sa périodicité, sans dire qu'il avait changé sa